



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3).

Nom, prénom du contractant (ci-après dénommé le stagiaire) :

Adresse du contractant :

.....

Nom de l'organisme de formation : **PROXIMA CENTAURI COMPANY**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93830564983 auprès du Préfet de la **région**

PACA. Numéro SIREN de l'organisme de formation : **818 520 330**

I – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée:

« »

II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail.
- Elle a pour objectif :
- Sa durée est fixée à (préciser le nombre d'heures ou de jours de formation).....
.....
- Le programme détaillé de l'action de formation est explicité ci-dessous ou figure en annexe du présent contrat.
- Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous:

III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :



IV - ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu du .../.../20.. àh.... au .../.../20.... àh....

Elle est organisée pour un effectif de stagiaires.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

.....

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Procédures d'évaluation mises en place selon la formation : QCM, grille d'évaluation, travaux pratiques, tests réguliers de contrôle de connaissances, examens, des fiches d'évaluation, entretiens avec un jury.

VI – SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L. 6313-7 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation est remise à l'issue de la formation.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Pour les formations en présentiel, feuilles de présence, d'émargement type rédigés par le Service régional de contrôle, signées par le stagiaire et le ou les formateurs et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

Le suivi peut également, dans certains cas, être justifié à l'aide de documents tels que rapports, mémoires ou compte rendus.

VIII– DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.



IX – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à € net de taxes soit un cout journalier de € et net de taxes, remises promotionnelles comprises. Une partie du prix susmentionné à hauteur de € net de taxes est acquittée par l'organisme financeur :

Nom de l'organisme financeur :

Adresse de l'organisme financeur :

.....

Le stagiaire s'engage à verser la somme de.....€ selon les modalités de paiement suivantes : Après un délai de rétractation mentionné à l'article VIII du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de €. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

..... € le / / € le / /

..... € le / / € le / /

..... € le / / € le / /

VIII– INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

.....

.....

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.



X – CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont relève l'organisme de formation :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable suite à la médiation dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Toulon (140 Boulevard Général Leclerc, 83000 Toulon) quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Fait en double exemplaire, à, le / / 20.....

Pour le stagiaire
(nom, prénom du signataire)

Signature

Pour l'organisme de formation
(nom, qualité du signataire)

Signature et cachet